Les gérants connus sont : Jean Laperrousaz (1910), Jean Bondaz, Charles Bondaz, Alexis Mermet, M. Mme Bossus, M. Lanvers, François Sénevat, Auguste Fillion, Lucien Greffier, Robert Fillion, Claudius Baud, M. Tupin, M. Deleau, M. Folliet, M. Boujard, M. Bachacou, Mme Vulliez, M. Boriancic, M. Fontanaz-Bron.

Historique des locaux

19/09/1936 :
Mme Veuve Baud, née Joséphine Fillion loue au Cercle Républicain le bâtiment dans lequel il restera jusqu'à sa dissolution.

01/04/1947 :
Mme Veuve Baud, née Fillion vend le bâtiment du Cercle à M. et Mme Baud Marcel Claudius.

19/07/1948 :
M. Marcel Claudius Baud et son épouse (née Marie-Thérèse Gerber) vendent le bâtiment à M. et Mme Benand (née Pean) et à M. et Mme Pean (née Bastide).

Photo Dauphiné Libéré

Réunion au Cercle

08/04/1955 :
Les couples Benand et Pean vendent le bâtiment au Cercle Républicain.

16/01/1965 :
Les membres de la Société Coopérative du Cercle Républicain se réunissent en assemblée générale extraordinaire et décident de sa dissolution.

Photo Dauphiné Libéré

Noël Vernaz (trésorier) et Joson Baud (président)

26/04/1965 :
Vente du bâtiment à Maurice Premat.
Le Cercle Républicain disparaît, le café est rebaptisé Café du Centre.
Les gérants du Café du Centre seront René et Suzanne Cottet, Gaston Cottet, M. Favre-Rochex, Jacques Sache, Chantal et Michel Lafarie.
Le Café du Centre ferme ses portes le 26 juin 2011.

Photo Le Progrès

Vendanges dans les années 1963-64

Principales Sources :

Archives de MM Maurice Premat et René Baud.
Archives de la Mairie de Thonon, de l'Académie Chablaisienne, des journaux Le Dauphiné Libéré, le Messager, le Progrès, l'Union Républicaine et l'Echo du Léman . Article de M. André Donzier.

Crédit photo 1ère page : Famille Sénevat ►

Réalisé par la Commission patrimoine de l'Association

Concise notre village
5 rue du Comte Vert
74200 THONON-LES-BAINS
Messagerie : concise@free.fr
Internet : http://concise.free.fr
Association Loi 1901

ASSOCIATION
Concise, "notre village"

MISCELLANÉES
LE CERCLE RÉPUBLICAIN DE CONCISE

Numéro 2

Septembre 2012

Entre la fin du 19ème et le début du 20ème siècle, les Cercles Républicains, lieux de débats politiques, fleurissent de toute part en France. Concise crée le sien en 1904, mais dans un but quelque peu différent car il n'existe pas de trace de discussion politique à Concise.

En décembre 1884, une tentative de création d'un Cercle Agricole avait déjà vu le jour.
La Mairie de Thonon, avait à cette époque, soupçonné le stratagème qui aurait consisté à créer un Cercle Agricole dans l'unique but d'y vendre le vin des vignerons canfisons. Elle signifiait son refus en janvier 1885 soulignant que « l'ouverture de cet établissement n'aurait aucune utilité et ne donnerait lieu qu'à l'existence d'un véritable débit de boissons déguisé, préjudiciable aux intérêts du Trésor comme à ceux de la population ».

Une coopérative vinicole de consommation

En novembre 1904 les vingt vignerons de Concise, décident de créer une coopérative vinicole de consommation, destinée à sauvegarder les intérêts des producteurs du hameau. Dix hectares de vignes s'étendent à la lisière du domaine de Ripaille, et tous ont leurs tonneaux ou « bosses » pleins à craquer !
Les vingt « indépendants » sous la présidence du fondateur Marie Mercier se réunissent et décident d'une mise de fonds : chacun verse quarante sous et certains doivent les... emprunter !
On crée une limite territoriale !...

Photo Lombard

Marie Mercier, premier président du Cercle

Un descendant de chaque membre fondateur, l'aîné ou le suivant - pourvu qu'il soit « mâle » - est membre de droit par succession !
Mais aucune femme ne peut être admise !

Photo Lafarie

Drapeau du Cercle Républicain de Concise

Le Cercle Républicain de Concise

Les premiers statuts connus du Cercle Républicain, dont le siège est à Concise, datent du 28 février 1925.
Le Cercle fonctionne sous la forme d'une société coopérative de production et de consommation.
La durée de la société est fixée à 99 ans.
La société peut acquérir et vendre des vins de ses sociétaires. Le capital de la société est de 9700 francs, apporté à parts égales par les fondateurs.
Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites.
Tout nouveau sociétaire s'acquitte d'un droit d'entrée. La société est administrée par un comité de six membres (le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et deux cavistes).

Photo Sénevat

Membres du Cercle Républicain de Concise

Chaque année, avant le 15 septembre se tient l'assemblée générale à laquelle les sociétaires sont tenus d'assister, sous peine d'une amende de deux francs.
Le gérant est l'employé du Cercle, il est responsable devant le comité de la vente des vins. Divers avantages lui sont accordés, notamment le logement et la possibilité de vendre de la bière et de la limonade.
Tout sociétaire qui ne fréquente pas le Cercle dans une durée de 3 mois est exclu.
Les sociétaires s'engagent à pratiquer entre eux la franche camaraderie et la vraie fraternité. Ils se font un devoir d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille d'un camarade défunt. Une couronne est offerte par la société sur les fonds du Cercle.
A la fête nationale et à celle de l'Armistice tous les membres sont invités à un vin d'honneur offert par le Cercle.
Les statuts sont modifiés le 19 septembre 1946. Il est précisé : « La société a pour objet, l'acquisition des vins des sociétaires aux meilleures conditions et la revente à son local aux seuls sociétaires au prix le plus réduit ».
Au début, le Cercle se réunit chez Laperrousaz, puis chez Charles Bondaz, avant de s'installer dans la maison de Mme veuve Baud.

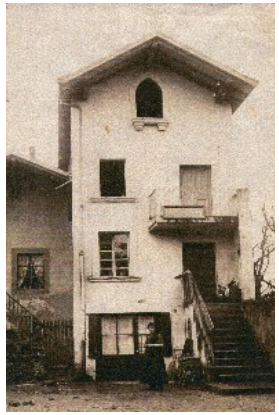
Photo Bavoux

Le Cercle dans la maison Bavoux

A la tête de l'association se sont succédé Marie Mercier (président fondateur), Léon Mercier, MM Geny, Conversy, Léon Gex, Léon Gattelet, François Sénevat et Joson Baud.